

Politique globale de protection des données à caractère personnel



Sommaire

Introduction	2
1. Quel est le champ d'application de cette Politique ?	2
2. Quelques définitions pour mieux comprendre cette Politique	3
3. Les Données à Caractère Personnel Traitées par Sopra Steria et le principe de minimisation	4
4. Les finalités de Traitement des Données à Caractère Personnel sont déterminées, explicites et légitimes	5
5. Licéité des Traitement de Données à Caractère Personnel	5
6. Loyauté et transparence sur les conditions de Traitement	6
7. Quelles sont les mesures de sécurité et de confidentialité mises en œuvre ?	7
8. Pour combien de temps conservons-nous les Données à Caractère Personnel?	7
9. Les droits des Personnes Concernées	8
10. Communication des Données à Caractère Personnel	9
11. Les transferts internationaux de Données à Caractère Personnel	10
12. Traitement de toute demande ou réclamation concernant vos Données à Caractère Personnel	10
13. Mise à jour de la présente Politique	11

Introduction

La nature des activités de Sopra Steria axée sur les technologies nouvelles, le numérique et le digital lui ont rapidement fait prendre conscience que la place de l'humain doit rester au centre de son action. À ce titre, Sopra Steria accorde une grande importance au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel (les « **Données à Caractère Personnel** ») qui constitue un atout majeur pour développer la confiance de ses salariés et partenaires et celles de ses clients.

Avec l'adoption du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les États Membres de l'Union Européenne (UE) disposent désormais d'un socle de règles communes applicables à toutes les entités de Sopra Steria qui y sont établies, ces règles pouvant être complétées par des dispositions spécifiques exigées par le droit local.

La présente Politique Globale de Protection des Données Personnelles (la "**Politique**") élaborée sur la base du RGPD, décrit ainsi les principes généraux mis en œuvre par Sopra Steria et ses sociétés affiliées ("**Sopra Steria**", "**nous**", "**notre/nos**") afin d'assurer une protection adéquate des Données à Caractère Personnel des Personnes Concernées (« **Vous** », « **Vos** ») à chaque fois que nous les Traitons pour les besoins de notre activité. Elle s'applique donc par défaut à tout traitement de Données à Caractère Personnel effectué par Sopra Steria dans les conditions définies dans la présente Politique.

1. Quel est le champ d'application de cette Politique ?

Cette Politique s'applique à tout Traitement de Données à Caractère Personnel, mis en œuvre par Sopra Steria, (principalement quand Sopra Steria traite les Données à Caractère Personnel pour son compte et dans la limite de ce qui lui est applicable en vertu de la Règlementation des Données Personnelles, lorsque Sopra Steria les traite pour le compte de ses clients) sous quelque forme que ce soit (ex : numérique ou documents papiers), ainsi que tout type de Traitement, tant manuel qu'automatisé, sur toutes les zones géographiques où opère Sopra Steria, au sein de l'Espace Économique Européen ou en dehors. Sont notamment visées les informations concernant les salariés ou collaborateurs occasionnels, les clients, les fournisseurs, les partenaires et les Données à Caractère Personnel confiées par ses clients à Sopra Steria, et de manière générale tous les contacts de professionnels et tous autres tiers ayant une relation avec Sopra Steria.

La présente Politique s'applique également à tout tiers prestataire de services agissant pour le compte ou au nom de Sopra Steria, dont il est exigé qu'il respecte les principes fixés dans la présente Politique, dans la limite de ce qui lui est applicable en vertu de la Règlementation des Données Personnelles.

Dans l'hypothèse où une réglementation nationale requiert un niveau plus élevé de protection des Données à Caractère Personnel que celui prévu par le RGPD, cette réglementation nationale prévaudra sur les dispositions de cette Politique qui seraient moins protectrices.

2. Quelques définitions pour mieux comprendre cette Politique

- **Données à Caractère Personnel** désignent toute information permettant d'identifier une personne physique, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Les données sont considérées comme ayant un caractère personnel lorsqu'elles permettent à quiconque de relier des informations à une personne en particulier, même si la personne ou l'entité détenant ces informations n'est pas en mesure de faire ce lien.
- **Clauses Contractuelles Types** (CCT) désigne les modèles de contrat de transfert des Données à Caractère Personnel élaborés par la Commission Européenne et considérés comme fournissant un niveau de protection adéquat aux Données à Caractère Personnel faisant l'objet d'un transfert vers un pays Tiers.
- **Catégories Spéciales de Donnée à Caractère Personnel** désignent (i) les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données génétiques ou biométriques Traitées afin d'identifier une personne physique de manière unique, ou encore les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique et (ii) les Données à Caractère Personnel concernant des condamnations pénales et infractions qui, en raison de leur nature, ont été classées par la loi comme méritant une protection accrue en termes de confidentialité et de sécurité.
- **Pays Tiers** désigne un pays situé en dehors de l'Espace Économique Européen, ne bénéficiant pas d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne, et vers lequel les Données à Caractère Personnel ne peuvent être transférées sans mettre en place au préalable des garanties adéquates telles que les CCT.
- **Personne Concernée** désigne toute personne identifiée ou identifiable, dont les Données à Caractère Personnel sont Traitées par Sopra Steria.
- **Règlementation des Données Personnelles** désigne (i) le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) (ii) la loi de protection des Données Personnelles applicable dans les États membres, intégrant le RGPD, ou (iii) toute Loi ou règlement applicable à une entité de Sopra Steria et régissant le traitement des Données à Caractère Personnel.
- **Sopra Steria** désigne la société holding Sopra Steria et/ou chacune des différentes sociétés affiliées de Sopra Steria, qui font partie du Groupe Sopra Steria.
- **Tiers** désigne tout tiers ou partenaire commercial qui reçoit de Sopra Steria ou à qui Sopra Steria confie des Données à Caractère Personnel, tels que ses fournisseurs, contractants, sous-traitants ou autres prestataires de services.
- **Traiter / Traitement** désignent toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données à Caractère Personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'accès, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement, l'interconnexion, le blocage, la restitution, l'effacement ou la destruction.

3. Les Données à Caractère Personnel Traitées par Sopra Steria et le principe de minimisation

Les Données à Caractère Personnel que nous Traitons peuvent être collectées :

- directement auprès de vous lorsque vous nous les communiquez dans le cadre de la relation que vous avez avec Sopra-Steria (relation contractuelle avec Sopra Steria et données de contacts professionnels, souscription à une newsletter ou un livre blanc etc.). Ces Données à Caractère Personnel peuvent rendre une personne directement identifiable (ex : nom, prénom, adresse) ou indirectement identifiable (ex : fonction, numéro de téléphone etc.)
- à travers les différentes technologies digitales que Sopra Steria est susceptible d'utiliser pour les besoins de son activité, dans le cadre de ses sites internet ou d'autres services en ligne. Ces technologies peuvent notamment inclure des cookies (petit fichier informatique, traceur, déposé et lu par exemple lors de la consultation d'un site internet, de la lecture d'un courrier électronique, de l'installation ou de l'utilisation d'un logiciel ou d'une application mobile et ce, quel que soit le type de terminal utilisé) ou autres moyens techniques. Les Données à Caractère Personnel concernées sont des données techniques incluant vos données d'authentification, l'adresses IP, les données relatives à votre navigateur etc.
- indirectement auprès de nos clients lorsqu'ils nous confient leurs Données à Caractère Personnel pour les besoins de nos prestations de services ou de nos partenaires dans le cadre de nos relations avec eux (collecte lors d'évènements communs, collecte de données dans le cadre de prestations de services fournies, etc.).

Lorsque Sopra Steria traite les Données à Caractère Personnel pour son compte :

- nous nous assurons que les Données à Caractère Personnel que nous collectons sont pertinentes, adéquates et n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour les finalités du Traitement (gestion de la relation contractuelle, paiement, connaissance du marché, marketing, promotion, etc.).
- nous ne collectons des Catégories Spéciales de Donnée à Caractère personnel que dans les limites permises ou requises par la Règlementation applicable.
- nous ne procédons à aucune opération de profilage reposant sur une prise de décision automatisée, à moins que cette dernière ne soit juridiquement fondée sur une exigence de la loi applicable, sur l'exécution d'un contrat ou sur le consentement de la Personne Concernée, et ce, sous réserve que des mesures adaptées de protection des droits des Personnes Concernées aient été mises en place.
- nous encourageons les Personnes Concernées à nous aider à tenir à jour leurs Données à Caractère Personnel, en exerçant leurs droits dans les conditions définies à l'Article 12 ci-dessous.

Lorsque Sopra Steria traite les Données à Caractère Personnel sur les instructions des clients

- ce Traitement est effectué dans les conditions définies dans le Contrat de Traitement de Données à Caractère Personnel conclu entre le client et Sopra-Steria.

4. Les finalités de Traitement des Données à Caractère Personnel sont déterminées, explicites et légitimes

Lorsque Sopra Steria traite les Données à Caractère Personnel pour son compte, Sopra Steria s'assure que les Données à Caractère Personnel sont collectées et Traitées exclusivement pour des finalités présentant les caractéristiques suivantes :

- Les finalités du Traitement sont déterminées, explicites et légitimes (lesquelles peuvent être multiples selon les circonstances de la collecte), de sorte que les Données à Caractère Personnel ainsi collectées ne peuvent être Traitées ultérieurement d'une manière qui soit incompatible avec ces finalités, à moins d'obtenir le consentement de la Personne Concernée pour ces finalités ultérieures ou si ces finalités sont autorisées par la loi.
- Ces finalités sont portées à la connaissance des Personnes Concernées dans les notices d'information qui leur sont fournies préalablement au Traitement de leurs Données à Caractère Personnel.
- Ces finalités sont déterminées et incluent notamment :
 - toutes les opérations de Traitement liées à nos activités et notamment la gestion des ressources humaines, le recrutement, la sécurité des locaux et l'accès aux réseaux Sopra Steria, la gestion des accès aux outils informatiques, la mise en place de solutions digitales ou plateformes de collaboration, le support informatique, la gestion de la relation client, la gestion de la relation avec les fournisseurs, la gestion des paiements, la gestion des ventes et du marketing, la gestion des achats, la gestion de la communication interne et externe et des événements, l'analyse de données, la gestion des sites internet du groupe, la gestion des fusions et acquisitions, etc. ;
 - la mise en conformité avec toute exigence légale ou réglementaire ;
 - la nécessité de répondre à des demandes des autorités administratives ou judiciaires en conformité avec le droit applicable ;
 - la protection des droits et intérêts de Sopra Steria : audits internes, contrôle des systèmes, protection contre des actions frauduleuses, collecte d'information pour les besoins d'assurer la défense des droits de Sopra Steria dans le cadre d'un litige, etc.

Pour tout nouveau projet nécessitant la collecte de Données à Caractère Personnel, ces finalités sont analysées avant son lancement afin d'assurer la conformité du Traitement à la Règlementation des Données Personnelles dès la conception du projet et assurer la protection des Données à Caractère Personnel par défaut notamment en terme d'accès et mesures de sécurité, de minimisation des Données à Caractère Personnel collectées et de durée de conservation, eu égard à la finalité retenue.

5. Licéité des Traitement de Données à Caractère Personnel

Lorsque Sopra Steria traite les Données à Caractère Personnel pour son compte, Sopra Steria veille à ce que le Traitement des Données à Caractère Personnel repose sur une base juridique conformément à la Règlementation des Données Personnelles afin de justifier le Traitement effectué.

Nous n'utilisons des Données à Caractère Personnel que dans les cas suivants où le Traitement de ces Données à Caractère Personnel est nécessaire :

- l'exécution d'un contrat avec la Personne Concernée (par exemple avec nos salariés, clients, fournisseurs, etc.) ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à sa demande;
- le respect d'une obligation légale incombant à Sopra Steria ;
- l'intérêt légitime de Sopra Steria à utiliser des Données à Caractère Personnel dans le cadre de ses activités (par exemple avoir une meilleure connaissance de nos clients, besoin de sécurité) après avoir effectué une mise en balance entre l'intérêt de Sopra Steria et les intérêts ou libertés et droits fondamentaux des Personnes Concernées ;
- le consentement de la Personne Concernée a été collecté préalablement au Traitement dans les cas où il est spécifiquement requis notamment par la Réglementation des Données Personnelles ou une autre loi (par exemple pour l'envoi d'information marketing par des procédés de communication électroniques ou pour le dépôt de cookies) ;
- la sauvegarde des intérêts vitaux de la Personne Concernée ou d'une autre personne physique ;
- l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont pourrait être investie Sopra Steria.

6. Loyauté et transparence sur les conditions de Traitement

Lorsque Sopra Steria Traite les Données à Caractère Personnel pour son compte, elle le fait exclusivement dans les conditions décrites dans les notices d'information relatives à la protection des Données à Caractère Personnel que Sopra Steria fournit aux Personnes Concernées.

- Lorsque la loi l'exige, nous nous assurons que les Personnes Concernées reçoivent des informations suffisantes sur le Traitement de leurs Données à Caractère Personnel au moment de la collecte de leurs Données à Caractère Personnel ou au plus tard lors de la communication avec la Personne Concernée ou avant toute communication à un Tiers (en cas de collecte indirecte), à moins que la communication de ces informations se révèle impossible ou exige des efforts disproportionnés.
- La présente Politique fournit les principes directeurs selon lesquels les Données à Caractère Personnel sont traitées par Sopra Steria et s'applique par défaut, lorsqu'une notice d'information n'a pu être communiquée du fait d'une impossibilité matérielle.
- Cette Politique est complétée par :
 - des notices d'informations spécifiques sur un support permettant une information concise, transparente, intelligible et aisément accessible. Ces notices d'information indiquent l'entité de Sopra Steria en charge du Traitement et prennent en considération les catégories distinctes de Personnes Concernées (salariés, candidats, clients, fournisseurs, etc.), les finalités particulières des Traitements de Données à Caractère Personnel se rapportant à ces personnes (par exemple : gestion des ressources humaines, gestions des clients, gestion des fournisseurs) et le cas échéant les informations obligatoires résultant du droit local. Elles sont rédigées, le cas échéant, dans une langue accessible aux Personnes Concernées dans le pays où l'entité est située.
 - Si vous êtes client, prospect, fournisseur ou partenaire de Sopra Steria, vous pouvez accéder à la Notice d'information Clients en cliquant [ici](#) ou à la Notice d'information Fournisseurs en cliquant [ici](#).

- Si vous êtes salarié de Sopra Steria, l'intranet dédiée « Protection des Données à Caractère Personnel » sur le réseau de Sopra Steria, permet d'accéder à toutes les notices d'information et procédures vous concernant.

7. Quelles sont les mesures de sécurité et de confidentialité mises en œuvre ?

Nous protégeons toutes les Données à Caractère Personnel collectées, et Traitées dans le cadre de nos activités selon des normes de sécurité adaptés en tenant compte de l'état de l'art, des coûts de mise en œuvre ainsi que de la nature, le périmètre, le contexte et les finalités du Traitement, ainsi que le risque pour les droits et libertés des personnes concernées et les résultats de l'évaluation d'impact relative à la vie privée que nous conduisons lorsqu'elle est requise par la Réglementation des Données Personnelles.

Des mesures techniques et organisationnelles sont adoptées afin de limiter l'accès aux Données à Caractère Personnel aux personnes ayant besoin d'en avoir connaissance pour les finalités du Traitement et prévenir la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé, ou toute autre forme de Traitement illicite ou non autorisée.

Conformément aux règles de sécurité du Groupe, les systèmes d'information de Sopra Steria comportent une traçabilité automatisée de tous les événements de sécurité afin de pouvoir identifier, prévenir ou limiter l'impact de tout événement susceptible d'affecter les Données à Caractère Personnel et nous permettre de nous conformer à nos obligations en matière de Violation des Données à Caractère Personnel.

Lorsque le Traitement doit être effectué pour son compte, Sopra Steria sélectionne des prestataires de services présentant des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles adaptées, de manière à ce que le Traitement réponde aux exigences de la Réglementation des Données Personnelles.

Nous évaluons de manière régulière l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles en place chez Sopra Steria et chez nos Sous-Traitants.

Les mesures de sécurité informatique mises en œuvre chez Sopra Steria sont décrites dans la Charte d'Utilisation du Système d'Information de Sopra Steria et dans la Politique de Sécurité Groupe de Sopra Steria.

8. Pour combien de temps conservons-nous les Données à Caractère Personnel?

Les Données à Caractère Personnel Traitées par Sopra Steria pour son compte ne sont conservées que pour le temps nécessaire à la finalité de leur Traitement (et toutes finalités compatibles avec la finalité principale).

Nous pouvons néanmoins les conserver pour une durée plus longue pour nous conformer à nos obligations légales et réglementaire et le respect des prescriptions légales ou dans la mesure nécessaire à la protection de nos droits et intérêts.

À l'expiration du délai de conservation applicable, nous procédons à l'anonymisation ou à la suppression de ces Données à Caractère Personnel.

Vous pouvez trouver des informations plus précises sur la durée de conservation des Données à Caractère Personnel vous concernant dans la notice d'information qui vous est applicable ou en utilisant les coordonnées qui vous sont fournies à l'Article 12 ci-dessous.

9. Les droits des Personnes Concernées

Nous sommes à l'écoute des questions ou demandes formulées par les Personnes Concernées sur les conditions de Traitement de leurs Données à Caractère Personnel, dans le cadre de l'exercice de leurs droits, lesquels sont rappelés ci-dessous et dans toutes les notices d'information spécifiques applicables :

- **Droit d'accès** : nous vous fournissons sur simple demande une copie des Données à Caractère Personnel vous concernant que nous détenons, sauf si ces Données à Caractère Personnel sont déjà mises à votre disposition par d'autres moyens (notamment à travers votre compte). Dans ce cas, nous vous en informerons.
- **Droit à la portabilité** : nous pouvons également fournir aux Personnes Concernées une copie des Données à Caractère Personnel que nous détenons, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible dans les conditions prévues par la loi applicable (si le Traitement est fondé sur l'exécution d'un contrat ou sur le consentement).
- **Droit de Rectification** : les Personnes Concernées peuvent demander à corriger, ou modifier toutes Données à Caractère Personnel qui seraient incomplètes, périmées ou inexactes.
- **Droit de suppression / droit à l'oubli** : les Personnes Concernées peuvent solliciter la suppression de leurs Données à Caractère Personnel si (i) elles ne sont plus nécessaires pour la finalité du Traitement, (ii) la Personne Concernée a retiré son consentement pour le Traitement qui reposait exclusivement sur ce consentement, (iii) la Personne Concernée s'est opposée au Traitement et Sopra Steria ne peut pas déroger à ce droit d'opposition, (iv) le Traitement est illicite, (v) les Données à Caractère Personnel doivent être effacées afin de satisfaire une obligation légale incombant à Sopra Steria. Sopra Steria prendra toute mesure raisonnable pour informer de cette suppression les autres entités de Sopra Steria traitant cette Donnée à Caractère Personnel.
- **Droit à la limitation** : les Personnes Concernées peuvent demander une limitation du Traitement (i) en cas de contestation de l'exactitude des Données à Caractère Personnel pour permettre à Sopra Steria de vérifier cette exactitude, (ii) en cas de Traitement illicite des Données à Caractère Personnel, si la Personne Concernée préfère les limiter plutôt que de les effacer, (iii) si la Personne Concernée souhaite que Sopra Steria conserve ses Données à Caractère Personnel parce qu'elle en a besoin pour sa défense dans le cadre d'une action judiciaire, (iv) si la Personne Concernée s'est opposée au Traitement mais Sopra Steria procède à une analyse pour vérifier si ses motifs légitimes de Traitement peuvent prévaloir sur les droits de la Personne Concernée.
- **Droit de retrait du consentement** : dans les cas où le Traitement des Données à Caractère Personnel repose sur le consentement de la Personne Concernée, celle-ci a le droit de le retirer à tout moment, sans compromettre la licéité du Traitement effectué avant ce retrait.
- **Droit d'Opposition** : la Personne Concernée peut s'opposer à tout moment au Traitement de ses Données à Caractère Personnel :
 - lorsqu'elles sont utilisées à des fins de prospection ou de profilage pour l'envoi de publicité ciblée, ou

- lorsque le Traitement est fondé sur l'intérêt légitime de Sopra Steria, étant entendu que Sopra Steria ne pourra faire droit à cette demande d'opposition si le Traitement répond à des raisons impérieuses et légitimes qui l'emportent sur les intérêts, droits et libertés de la Personne Concernée, ou est nécessaire à la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice de Sopra Steria.

Pour exercer ces droits, veuillez utiliser les coordonnées mentionnées à l'Article 12 ci-dessous.

10. Communication des Données à Caractère Personnel

Pour les besoins des Traitements liés à ses activités, Sopra Steria peut être amenée à transmettre les Données à Caractère Personnel qu'elle Traite au sein de Sopra Steria ou à des Tiers, dans les conditions suivantes :

- Nous ne communiquons les Données à Caractère Personnel au sein du Groupe Sopra Steria ou à des Tiers que pour les finalités décrites dans la présente Politique ou les notices d'information spécifiques applicables.
- Lorsqu'elles sont communiquées, leur divulgation est strictement limitée aux personnes ayant besoin d'en avoir connaissance de par leur fonction ou lorsque cela est requis par la loi ou par une décision judiciaire ou administrative. Ces personnes ont des droits d'accès restreints selon les habilitations définies par la politique de sécurité de Sopra Steria. Elles sont tenues de respecter la Règlementation des Données Personnelles et ne peuvent utiliser les Données à Caractère Personnel que pour les finalités définies dans la présente Politique ou les notices d'information applicables.
- Les catégories de destinataires susceptibles d'accéder aux Données à Caractère Personnel peuvent varier selon la nature et la finalité des Traitements et sont portées à la connaissance des Personnes Concernées dans les notices d'information spécifiques applicables.
- Ces catégories de destinataires sont notamment les suivantes :
 - Sopra Steria Holding et les filiales du Groupe Sopra Steria lorsque l'organisation interne du Groupe nécessite un tel partage des Données à Caractère Personnel ;
 - Nos partenaires et fournisseurs de services Traitant les Données à Caractère Personnel selon nos instructions pour les Données à Caractère Personnel que nous Traitons pour notre propre compte (fournisseurs de solutions et équipements IT et de technologies numériques, systèmes de messageries et solutions de gestion RH, fournisseurs de services de lutte contre la fraude, de services de cybersécurité, fournisseurs de tous services permettant à Sopra Steria de respecter ses obligations réglementaires (lutte contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme), etc. ;
 - Les prestataires dûment autorisés que nous utilisons pour les besoins de nos propres services à nos clients ;
 - Les autorités administratives ou judiciaires et toutes autres parties intéressées dûment habilitées à avoir accès aux Données à Caractère Personnel en vertu du droit applicable ;
 - Tous acquéreurs, investisseurs ou autres parties ayant besoin d'en connaître en cas de fusion ou restructuration quelle que soit sa forme (acquisition, constitution d'une « Joint-Venture », cession, cession totale ou partielle d'actifs ou désinvestissement).

11. Les transferts internationaux de Données à Caractère Personnel

Sopra Steria veille à ne pas transférer de Données à Caractère Personnel hors de l'Espace Économique Européen (« EEE ») vers des pays tiers qui ne garantiraient pas un niveau adéquat de protection des Données à Caractère Personnel, à moins que des garanties appropriées soient en place.

Les destinataires décrits à l'Article 10 ci-dessus peuvent être situés dans différentes zones géographiques, ce qui peut amener Sopra Steria à transférer des Données à Caractère Personnel en dehors de l'Espace Économique Européen ("EEE") dans des Pays Tiers.

Ces transferts vers des Pays Tiers ne sont effectués que quand ils sont strictement nécessaires à la finalité du Traitement par exemple pour des raisons techniques (conservation, hébergement, support technique, maintenance, etc.) ou pour des finalités générales (gestion des annuaires, etc.). Les conditions de ces transferts sont portées à la connaissance des Personnes Concernées dans les notices d'information applicables.

Nous ne procédons à aucun transfert international de Données à Caractère Personnel vers un Pays Tiers sans nous assurer que des mécanismes appropriés de transfert tels qu'exigés par la Règlementation des Données Personnelles n'aient été mis en place, afin de garantir une protection adéquate aux Données à Caractère Personnel transférées. Les transferts intra-Groupe sont protégés par un Contrat intra-groupe de transfert basé sur les Clauses Contractuelles Type de la Commission Européenne (CCT). Pour les transferts vers des Pays Tiers à des entités ne faisant pas partie du Groupe Sopra Steria, Sopra Steria met également en place avec chacune des entités concernées des CCT. Lorsque cela est nécessaire, Sopra Steria veille avec le destinataire des Données à Caractère Personnel à apporter des garanties supplémentaires si les CCT nécessitent d'être complétées du fait des risques présentés par la loi locale du pays où se trouve le destinataire des Données à Caractère Personnel.

12. Traitement de toute demande ou réclamation concernant vos Données à Caractère Personnel

Sopra Steria a mis en place une gouvernance en matière de protection des Données à Caractère Personnel en désignant un Délégué à la Protection des Données au niveau du Groupe et des Délégués à la Protection des Données à Caractère Personnel au niveau local.

Pour toute question ou demande d'information concernant la présente Politique, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données Groupe ou celui de l'entité concernée.

Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits tels que définis à l'Article 9 ci-dessus, vous devez contacter le Délégué à la Protection des Données local dont les coordonnées sont indiquées dans la notice d'information spécifique relative au Traitement qui fait l'objet de votre demande. A défaut, vous pouvez contacter le DPO Groupe aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Nous vous encourageons à nous contacter en premier ressort mais vous pouvez également, si vous êtes une Personne Concernée, directement soumettre votre réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente : pour le Groupe Sopra Steria, l'autorité chef de file est la CNIL, située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris, France.

13. Mise à jour de la présente Politique

La nature de notre activité et le contexte réglementaire étant amenés à régulièrement changer, la présente Politique Globale de Protection des Données à Caractère Personnel est également susceptible d'être modifiée. Vous êtes donc invité à la consulter régulièrement.

Dernière mise à jour : 07/07/2021